

Session du Conseil départemental du Nord du 22 novembre 2021

Motion relative à l'état d'urgence climatique pour le Département du Nord

*présentée par le groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s,
le groupe communiste et républicain, pour l'Humain d'abord !,
le groupe socialiste, républicain et citoyen*

Alors que la COP 26 s'est réunie à Glasgow du 1^{er} au 13 novembre 2021, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans le premier volet de son 6^e rapport, fait un état des lieux catastrophique de l'accélération de l'impact climatique et ses conséquences pour le monde vivant et les écosystèmes dans leur ensemble.

De son côté le Haut conseil pour le climat pointe le retard accumulé par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Début juillet, le Conseil d'État a condamné à ce titre l'État français, tandis que le 14 octobre 2021, c'est le tribunal administratif de Paris qui donnait raison aux quatre ONG réunies sous la bannière de « L'Affaire du siècle » enjoignant le Gouvernement « *de prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique et prévenir l'aggravation des dommages* ».

Le vote définitif de la Loi "Climat et Résilience", le 20 juillet 2021, est venu confirmer le décalage flagrant entre les discours du Président de la République et les actes. La faiblesse du texte par rapport aux enjeux a été pointée par les différentes ONG. En effet, cette loi « ne permettra à la France ni de respecter son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, ni d'accompagner socialement la transition écologique en France » (Réseau Action Climat). Pire, « la loi finale fait l'impasse sur les premiers responsables du réchauffement climatique, les multinationales puisque le gouvernement a refusé d'intégrer une obligation pour les grandes entreprises de publier une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone » (OXFAM). Pour finir, cette loi a torpillé le conséquent travail fourni par la Convention Citoyenne pour le Climat, à rebours de tous les efforts pour favoriser la démocratie participative et à rebours des intérêts écologiques évidents des préconisations de ce collectif citoyen.

Le rapport du GIEC considère la décennie 2020-2030 comme cruciale pour limiter et s'adapter au changement climatique, enjoignant à des mesures fortes pour freiner l'emballement climatique de la deuxième moitié du siècle. **Cet impératif climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques et doit constituer une boussole pour toute action entreprise.**

Nous devons engager la transition en conciliant impératif écologique et justice sociale. Les logiques économiques inégalitaires et destructrices de notre environnement doivent être remises en cause. Plus que jamais, nous avons besoin d'ouvrir de nouvelles voies vers un monde plus sobre et plus solidaire.

La Commission européenne a présenté à ce titre en juillet 2021 son plan pour le climat qui doit permettre aux européen.ne.s de respecter leur objectif de réduire d'au moins 55 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport à 1990. Une rehausse des objectifs

climat que l'on ne peut accueillir que favorablement mais qui relève avant tout de l'affichage. Les bifurcations radicales de nos économies et de nos sociétés nécessitent de réinventer l'Europe, une Europe tournée vers le social et la transition écologique.

Outre les conclusions scientifiques sans appel portées par le GIEC, nous affirmons que la crise climatique résulte d'un modèle économique dominé par le capitalisme financier. La course au profit et à la rentabilité a conduit à piétiner toute considération pour les humains, en particulier les plus précaires, et pour le vivant en général. Une véritable conversion écologique de nos sociétés nécessite de sortir de ce modèle fondé sur l'exploitation sans limites de la nature et des Hommes.

Nous savons que les personnes pauvres et précaires sont les premières victimes de la crise écologique. C'est pour cela que l'urgence climatique se double d'une urgence sociale. La transition écologique doit être solidaire afin de favoriser le mieux vivre de l'ensemble de la population. Le Département du Nord doit se mobiliser davantage dans la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi dans le combat contre les inégalités sociales et territoriales qui frappent de plein fouet les Nordistes les plus fragiles.

A notre niveau, le Département du Nord a plus que jamais son rôle à jouer. En effet, selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional.

Selon les données de Météo France et de l'Observatoire climat Hauts-de-France / CERDD, le Département du Nord n'est pas épargné par le changement climatique et ses conséquences et le sera encore moins dans les années à venir, avec :

- Des épisodes de forte chaleur de plus en plus fréquents et intenses, alors que la ville de Lille fait partie des 3 villes françaises les plus touchées par les phénomènes d'îlots de chaleur urbain. Sur la période 1955-2016, la température moyenne à Lille s'est accrue de 1,75°C. Selon le scénario le plus optimiste en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du GIEC, le climat de Lille en 2080 serait proche de l'actuel climat d'Angers, et selon des scénarios plus émissifs plus que probables, il pourrait tendre vers le climat de Toulouse ou de Carcassonne.
- Une sécheresse latente qui se traduit par une forte pression sur la ressource en eau, une baisse des rendements agricoles, mais aussi une fragilisation de la biodiversité, favorisant par exemple la prolifération de scolytes attaquant les arbres résineux en Sambre-Avesnois, ou encore un risque de retrait/gonflement des argiles, avec plusieurs communes subissant déjà des sinistres importants.
- Des phénomènes météorologiques violents de plus en plus fréquents causant des inondations, par exemple dans le Douaisis malgré des efforts exemplaires de gestion de l'eau en lien avec l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales -Adopta, et des grêles pouvant avoir des conséquences catastrophiques sur la production agricole.

- Une élévation du niveau de la mer entraînant une évolution du trait de côte et le plus grand risque de submersion marine en France en terme de population touchée avec jusqu'à 450 000 personnes concernées, en particulier sur le littoral du Calaisis et du Dunkerquois où se trouve la centrale nucléaire de Gravelines et 17 sites industriels classés Seveso.

Le Conseil départemental du Nord a adopté une stratégie de transition écologique et solidaire *Nord Durable* le 18 novembre 2019.

Un Comité de pilotage *Nord Durable*, installé depuis l'adoption de cette stratégie, associe chaque groupe politique de l'assemblée départementale. Il sera relancé le 23 novembre 2021 pour le présent mandat et co-présidé par les Vice-présidents en charge de la Ruralité et de l'Environnement et des Ressources humaines.

Ainsi :

- CONSIDÉRANT les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES) ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;
- CONSIDÉRANT l'ensemble des conséquences du dérèglement climatique sur le territoire et la population du Nord, et notamment pour les plus précaires en terme de précarité énergétique ;

Le Conseil départemental du Nord :

- Avec détermination, pragmatisme et lucidité, déclare le Département du Nord **en état d'urgence climatique**.

- Annonce vouloir accélérer la mise en œuvre de sa stratégie *Nord Durable* en atteignant dès la fin du présent mandat en 2028 ses trois objectifs majeurs fixés initialement à horizon 2040 :

- La neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales,
- Tendre vers la Zéro artificialisation nette pour les opérations du Départements hors voirie,
- 10% d'autonomie alimentaire des territoires du Nord

- S'engage, en concertation avec les acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens, à tout mettre en œuvre à son échelle pour atteindre l'objectif de réduction d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à la fin du présent mandat en 2028 (par rapport à 1990) sur son territoire, et d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2040.

- Entend développer une stratégie transversale d'adaptation au changement climatique et de résilience territoriale, en concertation avec les acteurs locaux et notamment l'Institution Intercommunale des Wateringues.

- Appelle à la mobilisation générale des parties prenantes du département (citoyen.ne.s, collectivités, associations, entreprises) afin d'amplifier les initiatives existantes et par la mise en place d'une convention citoyenne départementale.



Stéphanie BOCQUET,
Présidente du groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s



Charles BEAUCHAMP,
Président du groupe communiste et républicain, pour l'Humain d'abord !



Didier MANIER,
Président du groupe socialiste, républicain et citoyen